

Cercle des Juristes Alsaciens & Lorrains

Dîner chez Jenny, Paris - 5 mai 2010

Jean Castelain, Jean-Marie Bockel, Christian Roth, Bertrand Hohl et Jean-Yves Le Borgne



Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

Le Cercle des Juristes Alsaciens et Lorrains (CJAL), présidé par Maître Christian Roth, conviait le 5 mai 2010 Monsieur Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat à la Justice, pour parler de la perspective de créer des "prisons sans barreaux".

A l'occasion de ce débat, Jean-Marie Bockel a rappelé que la création de "prisons sans barreaux" s'insère dans la grande réforme de la procédure pénale et de l'administration pénitentiaire qui est actuellement en cours en France et qui vise une amélioration de nos prisons sur les plans quantitatif et qualitatif.

Sur le plan quantitatif, le programme mis en place vise le remplacement des bâtiments pénitentiaires avec l'objectif de l'encellulement individuel pour tous en 2012. Jean-Marie Bockel souhaite d'ailleurs souligner que la France n'est pas en dernière ligne en terme quantitatif parmi les pays européens. Il avance à ce titre que le nombre de personnes incarcérées en France, qui s'élève à 61 000, n'a pas augmenté depuis trois ans, malgré les décisions relatives aux peines planchers et à la récidive. Par comparaison, l'Espagne compte 75 000 personnes incarcérées dans 42 000 cellules, pour 42 millions d'habitants. Mais le sujet du débat du 5 mai avait principalement trait aux améliorations qualitatives visées par les réformes en cours. Plusieurs idées sont avancées afin d'"humaniser" les prisons, parmi lesquelles :

- offrir un confort minimum aux détenus (toilettes et douches individuelles, encellulement individuel) ;
- proposer un accueil de qualité, surtout lorsque l'on sait que les suicides ont principalement lieu dans les premiers mois de détention ;
- accompagner les malades, notamment les détenus atteints de maladies psychiatriques ;
- créer des unités de vie familiale, dans lesquelles les détenus pourront rester jusqu'à 24 heures avec leur conjoint(e) et enfant(s) ;

- enfin, placer certains détenus dans des "prisons ouvertes".

L'administration pénitentiaire française dispose déjà d'une prison ouverte, sans murs ni barreaux, mais aussi sans tentatives d'évasion ni de suicide. C'est la prison de Casabiande, en Corse. Elle accueille 194 "détenus", un chiffre bien peu élevé quand on sait qu'en Europe, 12% des personnes en moyenne exécutent leurs peines dans des prisons ouvertes, et que ce chiffre monte même jusqu'à 30% dans certains Etats d'Europe du Nord comme la Suède ou la Finlande. En Suisse, la première prison ouverte fut inaugurée en 1950, et 10% des détenus y sont placés.

Dans ce type de prisons, on ne trouve ni murs, ni barreaux, mais beaucoup d'encadrants assurant le suivi de réels programmes de réinsertion. Les prisons ouvertes sont le lieu de chantiers agricoles, artisanaux, ou assurant des services généraux comme la prévention des incendies. Bien souvent, ces chantiers permettent aux détenus de suivre une formation, d'apprendre un métier, et éventuellement de gagner de quoi financer l'indemnisation de parties civiles. En tous les cas, la vie en prison ouverte permet la réinsertion et écarte la récidive. Si les places en prisons ouvertes ne seront proposées qu'à un nombre réduit de personnes, celles capables d'intérioriser les contraintes, la possibilité d'y accéder pourra également être l'espoir de ceux qui seront placés dans les prisons traditionnelles, ou "prisons fermées".

Paul-Roger Gontard, auteur d'un rapport remis le 1^{er} avril à Jean-Marie Bockel, a ensuite expliqué que les prisons ouvertes fonctionnent au moyen de trois piliers :

- les moyens de sécurité active, c'est-à-dire les hommes, sont privilégiés au détriment des moyens de sécurité passive (murs, miradors et barreaux) ;
- le travail est placé au centre du dispositif ;

- le détenu est sélectionné sur sa capacité à intérioriser et sa volonté d'accepter les règles. Maître Jean-Yves Leborgne, vice-bâtonnier du Barreau de Paris, a rappelé l'objectif visant à placer seulement 10% des détenus en prisons ouvertes. Selon lui, il faudrait résoudre le grave problème des malades psychiatriques envoyés en prison pour la seule raison que le secteur médicalisé qui devrait les prendre en charge n'existe pas, ainsi que celui des personnes qui intègrent les prisons en situation de marginalité sociale et en ressortent en situation d'hypermarginalité sociale. Si les places en prisons ouvertes sont réservées à quelques "bons" détenus, le dispositif permettant d'éduquer et de réinsérer les autres reste encore à imaginer.

Maître Yvon Martinet, candidat au vice-bâtonnat de Paris aux côtés de Christiane Féral-Schuhl, s'interroge pour sa part sur la possibilité pour les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire de donner l'alerte, et sur la place qu'aura l'institution de Contrôleur général des prisons et des lieux privatifs de liberté à la fin du mandat du Contrôleur actuel. Jean-Marie Bockel, entendant les inquiétudes des avocats et professionnels réunis, a conclu en soulignant que malgré les difficultés rencontrées (notamment financières pour construire plus d'unités spécialisées pour les malades, et sécuritaires si on évite les détentions provisoires trop systématiques), les réformes en cours bénéficient de l'appui certain du personnel des prisons ainsi que de tous ceux qui œuvrent à la gestion de la politique carcérale française.

Pour conclure, Jean-Marie Bockel a promis au Bâtonnier de Paris également présent, Monsieur Jean Castelain, qu'ils effectueraient ensemble une visite de la "souricière" souvent décriée comme lieu d'indignité, peu compatible avec la nouvelle orientation du plan pénitentiaire français menée par Jean-Marie Bockel. 2010-2011